

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 07/03/2023

Référence
11_2023

Objet de la délibération
Vote Compte Administratif 2022 budget Commune

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
14	12	12

Date de la convocation
24/02/2023

Date d'affichage
24/02/2023

Vote
MAJORITE
Pour : 12 Contre : 0 Abstention : 1

Acte rendu exécutoire après dépôt
en
Le : 07/03/2023

Et

Publication ou notification du :

L'an 2023 et le 7 Mars à 19 heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, Mairie sous la présidence de DENEUX François, Maire

Présents : M. DENEUX François, Maire, Mmes : DONGE Christine, LINGAT Nicole, MM : ANTOINE Jérôme, CANARD Stéphane, GAVAZZI Romain, JENNEPIN Patrick, LEHEUTRE Bruno, PIART Steve, RABIN Patrice, SONZOGNI Jean-Luc, VANZELLA Yoann

Excuses séance: Excusé(s) ayant donné procuration : Mme MAURICE Valérie à M. RABIN Patrice

Absents séance:
Absent(s) : M. LEBLANC Éric

A été nommé(e) secrétaire : M. LEHEUTRE Bruno

Objet de la délibération : **Vote Compte Administratif 2022 budget Commune**

Après exposé de Monsieur DENEUX, celui-ci quitte la salle de réunion pour céder la présidence à

Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité, le Compte Administratif 2022 qui laisse apparaître :

- un excédent de fonctionnement de : 484 287.89 €
- un déficit d'investissement de : 23 951.33 €

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme :
En mairie, le 07/03/2023
Le Maire
François DENEUX